



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2022

Le 16 mai 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 10 mai 2022

Étaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Absent ayant donné pouvoir : Céline NECTOUX à Christian CRETIN.

Excusé : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 9

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 4 avril 2022.

1. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES (PROLONGATION)

Le Maire rappelle que, par délibération du 28 février 2022, le Conseil municipal avait validé le recours temporaire à une entreprise de services paysager durant les mois de mars et d'avril à la suite du départ fin janvier de l'agent technique en charge de l'entretien des espaces verts et publics.

La procédure de recrutement d'un nouvel agent n'ayant pas encore pu aboutir, le Maire propose à l'assemblée de prolonger la convention de prestation de services de deux mois supplémentaires (mai et juin) pour des raisons de nécessité de services et selon les mêmes modalités tarifaires, à savoir 18 heures par semaine pour un taux horaire de 18 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, DE PROLONGER la convention de prestation de services afin d'assurer la continuité des services dans l'attente du recrutement d'un agent et D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

2. SIVOS DU VAL DE GROSNE - CONTRIBUTION 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération distincte du budget approuvant le versement de la contribution annuelle au SIVOS du Val de Grosne.

Il rappelle que, conformément au statut du SIVOS, la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement du syndicat est calculée au prorata du nombre d'habitants (25%) et du nombre d'élèves scolarisés au sein du RPI (75%).

Il précise qu'une avance sur participation, représentant $\frac{1}{4}$ de la participation N-1, est versée courant février. Puis, un acompte est versé après le vote du budget et le solde en fin d'année.

Il informe que la contribution de la commune s'élève cette année à 41 396.03 €, soit 40.50 € par habitant (384) et 1 615.28 € par élève (16).

Vu les statuts du SIVOS du Val de Grosne,

Vu le tableau précisant la répartition des contributions pour chaque commune adhérente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER le versement de la contribution 2022 au SIVOS du Val de Grosne pour un montant de 41 396.03 € ;**
- **PRECISE que des crédits suffisants ont été inscrits au budget prévisionnel 2022 (article 65561).**

Questions et Informations diverses

- Véhicule communal : Suite au contrôle technique du mois d'avril, le véhicule de la commune a été immobilisé. Le Conseil charge le Maire d'établir des devis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de préférence d'occasion en raison du faible kilométrage annuel.
- Travaux école : La nouvelle école de Nanton sera finalement prête à accueillir les élèves du quart Goin dès la rentrée de septembre. Afin de libérer le local de la cour de la mairie pour permettre le stockage des fournitures et du matériel de Mme DUPUIS, le Maire sollicite l'aide de tous les élus disponibles le 22 juin prochain. L'intégralité du mobilier devra également être transféré dans les nouvelles classes respectives des deux institutrices courant juillet.
- Feu d'artifice/spectacle : La date et le lieu du tir du feu d'artifice de la commune sont confirmés. Il sera tiré sur le site du moulin dans la soirée du 6 août. Il sera précédé d'un spectacle tout public à 20h30 dans la cour de la mairie, d'un défilé en lampion puis d'un vin d'honneur servi au lavoir qui clôturera la fête.
- Dotation d'équipement des territoires ruraux : Pour les travaux de toiture et d'isolation de la mairie, la commune bénéficiera d'un taux de subventionnement supérieur à celui prévu. Le taux notifié est de 40% du coût total HT contre 30 à 35% initialement fixé dans le règlement de l'appel à projet.
- Travaux voirie (rapporteur F. POIRIER) :
 - o Les travaux du Buisson Roncin sont à présent terminés. Il ne reste que 2 panneaux de passage protégé à installer.
 - o Le marquage de la chicane route de la chapelle et côté rue du quart Rameau ont également été rénovés.
 - o Le nouveau STOP, route de Laives, au croisement de la rue Jean, semble produire des premiers effets satisfaisants.
 - o Suite au vote du budget, la remise à niveau du trottoir devant la mairie (2 300 €) a été validée. Des devis complémentaires ont été sollicités pour la réfection d'une partie de la rue Jean (coté pont : enrobé + bordure) et pour la réfection de l'enrobé de la rue du quart rouge.
- Projet d'enterrement du réseau électrique sur le site du moulin (rapporteur F. POIRIER) : Les travaux interviendront normalement cet été. Les lignes télécom ne sont pas concernées par le projet.
- Domage sur poteau télécom entrée rue du quart rameau : la mairie a signalé l'incident à deux reprises au service d'orange.
- Elections législatives : les créneaux horaires de chaque élu sont arrêtés selon la disponibilité de chacun.

Prochaine séance : Lundi 27 juin à 18h30

La séance est levée à : 19h55

SIGNATURES - Procès-verbal du Conseil municipal du 16 mai 2022

Sylvain BERTHIER	Magali MULLER	Marinette PUECH
	POUVOIR à M. CRETIN	
Christian CRETIN	Céline NECTOUX	Marc ROBERT
Josiane MINCK	François POIRIER	Arnaud TOUZOT